

A7 Obstructions

15 Installations d'aquaculture

L'installation des aires d'aquaculture dans les eaux navigables du Canada a atteint des niveaux élevés de concentration dans plusieurs localités. Des bouées d'avertissement sont mises à l'eau afin de marquer les sites d'aquaculture et des bouées d'information sont utilisées pour délimiter les périmètres des sites loués. Tous les navigateurs doivent user de prudence et se tenir bien à l'écart de ces bouées. Les navigateurs ne devraient pas essayer de naviguer entre les sites d'aquaculture à moins qu'il soit évident que les canaux de navigation sont correctement identifiés.

Des Avertissements de navigation seront publiés par l'autorité locale de la Garde côtière canadienne dans l'éventualité où des changements de position seraient approuvés pour les sites d'aquaculture existants ou lorsque de nouveaux sites seront approuvés.

Autorité : Transports Canada (Programme de protection de la navigation)

Nouvelles Frontières régionales

